

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 732 Rect.

présenté par

M. Brard, M. Sandrier, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard,
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne,
M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat,
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 août 2012, un rapport sur les conséquences d'une exonération, totale ou partielle de la taxe sur les conventions d'assurance portant sur les contrats responsables conclus par des mutuelles étudiantes. Ce rapport examine prioritairement les conséquences financières de cette exonération et propose des pistes alternatives de financement permettant de la compenser. Ce rapport examine également les conséquences de l'augmentation de la taxe sur les conventions d'assurance sur la situation sanitaire et sociale des étudiants, et chiffre le coût à long terme pour les finances publiques d'une absence, ou d'une insuffisance de soins de cette population.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dernières années la situation sanitaire et sociale des étudiants s'est dégradée. La démutualisation et le renoncement aux soins progressent fortement, en grande partie à cause de l'explosion du coût de la santé. Avec le passage de 3,5 à 7% du taux de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance, l'ensemble des taxes pesant sur les organismes complémentaires santé atteint aujourd'hui 13,27% du montant des cotisations, dont 6,27% au titre de la taxe CMU. Ces taxes pèsent de la même manière sur l'ensemble des adhérents des organismes complémentaires même lorsque ceux-ci sont déjà fragiles sur un plan sanitaire et social et alors même que l'accès à une couverture complémentaire constitue aujourd'hui un préalable à l'accès durable au système de soins. En moyenne, 10% de la population n'a pas de complémentaire santé (chiffre INSEE) contre 19% chez les étudiants (Enquête Nationale sur la Santé des Etudiants LMDE). L'amendement présenté entend attirer l'attention sur cette situation.